

Initiative : Postulat

Titre : Pour un apaisement des relations entre les différents modes de déplacement

Initiant.e.s : Feryel Kilani et Olivier Thorens, les Vert.e.s

Depuis plusieurs années, la Ville de Lausanne a mis en place un ensemble de mesures visant à développer les aménagements cyclables et à modérer le trafic motorisé, afin de faciliter les déplacements à vélo et d'en améliorer la sécurité. Parallèlement, la Ville s'emploie à renforcer et à améliorer continuellement l'offre de transports publics. Ces actions s'inscrivent dans l'engagement à saluer de la Municipalité de mener une politique ambitieuse en faveur de la mobilité durable.

Ces efforts portent leurs fruits : la pratique du vélo à Lausanne est en nette augmentation. Les comptages réalisés sur le territoire communal ont montré une hausse de 15,3 % du trafic cycliste journalier en cinq lieux clés de la ville entre 2021 et 2023, et les vélos à assistance électrique représentent désormais plus de la moitié des vélos observés en circulation. Par ailleurs, la part modale du vélo à Lausanne est passée de 1,7 % en 2015 à environ 4,3 % en 2021, confirmant une évolution structurelle des pratiques de mobilité¹.

Toutefois, cette évolution positive s'accompagne de tensions croissantes dans l'espace public. Le processus en cours de redistribution de l'espace routier, visant à accorder une place plus importante aux modes de déplacement alternatifs à la voiture, génère aujourd'hui de nombreux conflits d'usage entre voitures, bus, cyclistes et piétons.

Malgré l'augmentation du nombre de cyclistes, ceux-ci disposent encore trop rarement d'espaces de circulation continus et clairement réservés. Le réseau cyclable lausannois demeure fragmenté et fréquemment interrompu, contraignant les cyclistes, soit à s'exposer au trafic motorisé, soit à se rabattre sur les trottoirs, au détriment des piétons. Aussi, la plupart des carrefours représentent un point d'insécurité marqué pour les cyclistes en raison du manque d'aménagement adéquat.

La vulnérabilité des cyclistes est confirmée par le nombre d'accidents les impliquant. À l'échelle européenne, le vélo est le seul mode de transport dont le nombre d'accidents mortels n'a pas diminué depuis les années 2010. En Suisse, les accidents impliquant des cyclistes ont augmenté d'environ 50 % au cours des dix dernières années, une évolution largement liée à la hausse de la pratique du vélo et à l'insuffisance des infrastructures dédiées. À ce jour, seuls les Pays-Bas et le Danemark ont réussi à inverser cette tendance grâce à des investissements structurels importants dans des réseaux cyclables continus et sécurisés².

Ces tensions liées au partage de l'espace public se répercutent également sur les piétons. En l'absence d'itinéraires cyclables continus et sécurisés, certains cyclistes privilégient des parcours perçus comme plus directs et plus sûrs, ce qui peut les amener à circuler sur les trottoirs. Parallèlement, il existe aussi des comportements cyclistes inadaptés, tels que l'inattention, la distraction ou le non-respect des règles de circulation routière. Ces pratiques contribuent à un sentiment croissant d'insécurité et de gêne chez les piétons, et alimentent les

¹ Ville de Lausanne / Observatoire de la mobilité lausannoise, Indicateurs de suivi de la mobilité 2024, 10e édition.

² <https://www.pro-velo.ch/fr/pro-velo/actualites/article/unfallstatistik-muss-umfassender-werden>

tensions dans l'espace public, même si les accidents entre cyclistes et piétons demeurent statistiquement rares.

La priorité est de poursuivre les efforts pour établir un réseau cyclable continu, lisible et sécurisé, comprenant davantage de voies propres et sans interruptions d'itinéraires, ce qui permettra d'éviter des conflits d'usages, en particulier avec les piétons. À cet égard, l'élaboration d'un plan de réseau cyclable structurant à l'échelle de la ville apparaît indispensable (cf. interpellation Kilani/Thorens, « Quelle stratégie pour un réseau cyclable sûr, attractif et pacifiant à l'échelle de la Ville ? »).

Cependant, ces aménagements doivent impérativement être accompagnés de mesures complémentaires afin de pacifier la transition vers la nouvelle répartition de l'espace public et de favoriser une cohabitation respectueuse entre les différents modes de déplacement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Mettre en place des programmes de formation et d'éducation, d'une part dans le cadre scolaire dès le plus jeune âge, et d'autre part à l'attention de l'ensemble des usagers de la route (cyclistes, automobilistes, chauffeur.euse.s de bus, etc.), afin de renforcer la sensibilisation au partage de la route et au respect mutuel.
2. Renforcer les campagnes de prévention visant à améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement, notamment au moyen de signalétiques adaptées, de marquages au sol ou d'actions de communication ciblées, à l'image de ce qui a été initié avec la campagne « Mollo », qui nécessite toutefois des améliorations en matière de lisibilité et de compréhension.

Feyel Kilani


Olivier Thorens


Valéry Beaud
